



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No. 17 / 2016
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 54'216.-
participation pour sécurisation passage à niveau Givrine

Délégué municipal

Patrick Hübscher

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

But

Le but du présent préavis est d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 54'216.- (TTC) destiné à la participation pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine pour un montant total de l'ouvrage de CHF 542'160.- (TTC).

Champ d'application

Le chemin de fer du NStCM traverse, d'une part, la route de Bonne Fontaine, qui donne accès à l'hôtel-restaurant de la Givrine ainsi qu'aux chalets de la Givrine, de la Genolière et du Haut-Monts, et d'autre part, la route de France (RC 19A).

L'article 37f de l'Ordonnance sur les chemins de fer (OCF), du 23 novembre 1983 (Etat le 1er juillet 2010), exige la mise en conformité des passages à niveau existants, au plus tard au 31 décembre 2014 (courrier Municipalité St-Cergue 30.04.12).

La compagnie du NStCM, maître d'ouvrage et d'œuvre, est en mesure de réaliser la sécurisation du passage à niveau de la Givrine dès l'automne 2016. Les travaux comprennent les équipements suivants:

- -3- feux tournants (avertisseurs alternatifs optiques)
- un signal acoustique
- quatre barrières à fermeture automatique (deux paires)
- -2- boucles de détection pour fermeture du passage aux trains

Sur le plan financier, il a été convenu que la répartition de la facture totale soit attribuée pour 50% au NStCM et pour 50% au groupement de Communes à raison d'une part de 10% pour chacune d'entre elles de la totalité du projet, soit CHF 54'216.-, allouée à St-Cergue, Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Nyon (courriers Municipalités Arzier-Le Muids 08.11.13 & St-Cergue 21.04.16).

Concernant la réalisation d'une présélection routière sur la route Cantonale, direction St-Cergue / La Cure, (RC 19A), l'Office Fédéral des Transports (OFT) ne l'exige pas pour la mise en conformité du passage à niveau. Cette sortie sera complétée au moment de la planification du parking de la Givrine.

Coûts et financement

Le coût global de l'ouvrage est devisé à CHF 542'160.- TTC (Préavis Municipal 20-2016, participation J-C. Graber non inclus).

Installation, études et montage	CHF
Etablissement du PAP	27'400
Prestation Mauerhofer & Zuber	309'397
Prestation géomètre	6'000
Prestation NStCM	
Chef de projet 80h à CHF 110	8'800
Génie Civil et travaux routier	110'000
Chambre à câbles	3'000
Tirage de câbles 70h à CHF 60	4'200
Aide au montage 130h à CHF 70	9'100
Matériel divers	4'000
Participation Jean-Claude Graber / Restaurant Givrine	-40'000
Emoluments Office Fédéral des Transport (OFT)	
Traitement dossier	4'500
Frais entretien durée de vie installation	
25% sur montant appareillage (CHF 204'665-)	51'163
Divers et imprévus	
Remise en état du chemin et ensemencement	4'300
Total Hors Taxe	502'000
Part par Commune	
NStCM	251'000
St-Cergue	50'200
Arzier-Le Muids	50'200
Genolier	50'200
Givrins	50'200
Nyon	50'200
Total Hors Taxe	502'000

TVA 8%	40'160
Total TTC	542'160

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers du Conseil communal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal d'Arzier - Le Muids

Vu le préavis municipal No 17/2016 d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 54'216.- (TTC) destiné à la participation de la sécurisation du passage à niveau de la Givrine pour un montant total de l'ouvrage de CHF 542'160.- (TTC),

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 17/2016 relatif à la demande de crédit de CHF 54'216.- pour la participation financière de la sécurisation du passage à niveau de la Givrine,
2. d'accorder un crédit de CHF 54'216.- pour le financement de cette réalisation,
3. de financer cette dernière par la trésorerie,
4. de l'amortir sur une période de 10 ans,

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 10 octobre 2016 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Louise SCHWEIZER



Le Secrétaire municipal



Jean-Pierre ROLAND